

**MERCREDI 16 MAI 2018 à 10 H**  
VENTE SUR PLACE, 56 rue d'Aiguillon, 29200 BREST  
Après LJ SAS PAM (EP&Associés/Me GRANNEC)

**MATERIEL D'IMPRIMERIE**

Exposition : 56 rue d'Aiguillon, 29200 BREST - Mercredi 16 Mai de 9 h à 10 h

- |  |  |
|--|--|
| <p>1 <b>Balance</b> Berkel</p> <p>6 <b>Débobineuse Electromachine</b></p> <p>7 <b>Imprimante flexographique trois couleurs ACN</b><br/>- Année 1967, type 405, n° 73</p> <p>8 <b>Coupeuse ACN</b> - Année 1967, type 452, n° 68</p> <p>9 <b>Emballeuse Kalfass avec convoyeur</b>- Année 1986, n° P286007</p> <p>10 <b>Massicot Schneider Senator</b> -Année 1974, n° 31920 -Modèle Senator 92 (ouverture : 92)</p> <p>11 <b>Découpeuse manuelle col de cygne Jurine</b></p> <p>12 <b>Découpeuse hydraulique col de cygne Busch</b></p> <p>13 <b>Mitrailleuse Bobst</b></p> <p>14 <b>Agrafeuse Piqueuse Rapidex 476</b></p> <p>15 <b>Agrafeuse monotype</b> Boston Stitcher n°7</p> <p>16 <b>Banderoleuse</b> Sollas Bandum 25</p> <p>17 <b>Thermo-relieur</b> Ordibel Super 2000 MP Type AC 200 MP, n° 16560</p> <p>18 <b>Deux oeilleteuses</b> Jud Type MOM, n° 0276860</p> <p>19 <b>Pliieuse</b> MBO 6592 Modèle 65 KTL, type K65/4KTL - N° fabrication : 60215, n° série : 72061338</p> <p>20 <b>Assembleuse</b> Smag format 25x32 - Avec compresseur déporté N° série : 672012</p> <p>21 <b>Cisaille manuelle</b> Dopffer</p> <p>22 <b>Perforatrice</b> à aiguille</p> <p>23 <b>Découpeuse Jurine (années 30-50)</b></p> <p>24 <b>Encarteuse piqueuse</b> manuelle Muller Martini Type JU/1, n° série : 50733F - Modèle Junior</p> <p>25 <b>Table tournante</b> électrique</p> <p>26 <b>Presse Offset</b> Roland Favorit une couleur -Année 1967, type : RFOI - N° série : 104/20058</p> <p>27 <b>Plafonnier</b> éclairant Colorec, lumière du jour</p> <p>28 <b>Massicot</b> Polar Electronic Type 115 EMC Monitor - N° 6032183</p> <p>29 <b>Deux tables</b> soufflantes</p> <p>30 <b>Deux élévateurs</b></p> <p>31 <b>Tasseuse</b> Polar 115 (table tasseuse)</p> <p>32 <b>Presse Offset</b> une couleur Heidelberg, année 1965</p> <p>33 <b>Thermorelieuse</b> Multitex</p> <p>34 <b>Assembleuse</b> automatique neuf postes Müller - Langenfeld - Format 25x32, Octobre 1989, n° 6998</p> <p>35 <b>Bloc agrafage / pliage</b> Müller - Langenfeld HF33C -Année 1989, n° 771</p> | <p>36 <b>Presse Offset deux couleurs Heidelberg</b> en retraitation (recto / verso), format 45x64, compresseur déporté, armoire électrique, n° 607760</p> <p>37 <b>Bloc réfrigérant Baldwin</b></p> <p>38 <b>Compresseur Kremlin</b> Type VR15, n° 53721</p> <p>39 <b>Presse Offset une couleur OMCSA Aurélia 65</b>, n° 6099</p> <p>40 <b>Presse Offset Jestener 223</b></p> <p>42 <b>Presse Offset une couleur Heidelberg GTO 52</b> - Année 1988, n° 694619</p> <p>56 <b>Ordinateur Apple iMac Pro</b></p> <p>81 <b>Meuble métallique ouvrant par huit tiroirs</b></p> <p>83 <b>Flasheuse Agfa Ozasol VA66E-P et perforatrice Backer 2045</b></p> <p>84 <b>Châssis d'insolation et lampe ultraviolets</b></p> <p>86 <b>Deux machines d'imprimerie Kodak Image Maker 5060A</b> et MJ WOLF, Type M6T (1956), remisées</p> <p>87 <b>Meuble de rinçage Farnier</b></p> <p>88 <b>Ensemble Colomag comprenant insolation, développement et four</b></p> <p>92 <b>Ordinateur Apple iMac Pro</b></p> <p>96 <b>Flasheuse développeuse Katana Screen LD-M1060</b></p> <p>102 <b>Cinq armoires vestiaires triples</b></p> <p>103 <b>Dix-neuf armoires vestiaires double</b>, armoire classeur et deux chaises en skaï</p> <p>106 <b>Deux balances dont une Testut et table de travail</b></p> <p>108 <b>Transpalette électrique Fiat OM Carrelli avec son chargeur</b></p> <p>109 <b>Perceuse à colonne, scie sur table Elu</b>, deux établis, un étau</p> <p>113 <b>Transpalette élévateur</b></p> <p>114 <b>Balance Berkel</b></p> <p>- <b>STOCK DE PAPETERIE, RAMETTES de PAPIER, CONSOMMABLES D'IMPRIMERIE, EMBALLAGES, IMPRIMERIE</b></p> <p>- <b>MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU</b></p> <p>- <b>MATERIEL INFORMATIQUE...</b></p> |
|--|--|

(Possibilité de vente en lot(s))  
Liste modifiable non limitative

Renseignements, Photographies : [www.thierry-lannon.com](http://www.thierry-lannon.com)

Frais de vente : 14.40 %

LES REGLEMENTS SE FAISANT AU COMPTANT, LES ADJUDICATAIRES DEVRONT FOURNIR POUR TOUTE ADJUDICATION :  
**DEUX PIECES D'IDENTITE - UNE ATTESTATION BANCAIRE** (pour toute adjudication au-dessus de 6000 €)

## CONDITIONS DE VENTE

(LJ SAS PAM (EP&Associés/Me GRANNEC)

La vente se tiendra sur place, 56 rue d'Aiguillon, 29200 BREST, vacation qui sera précédée d'une exposition légale le matin de la vente de 9 h à 10 h..

Possibilité de division ou de vente en lot(s) en totalité, par nature d'actif. Les adjudicataires potentiels prennent ainsi formellement connaissance des présentes conditions.

*Compte tenu de la nature et de l'importance de la vente, nous invitons les adjudicataires potentiels à être vigilants sur l'ordre de passage par suivi de numéros, qui pourra être modifié à tout moment, au cours de la vacation, par le Commissaire-Preneur, qui pourra procéder également ponctuellement au lotissement, à la réunion ou à la division de certains lots. Une présence tout au long de la vente est ainsi préconisée pour éviter toute déception due à un changement d'ordre de passage. Nous invitons dès lors les adjudicataires, qui pourraient ne pas disposer du temps d'assistance nécessaire, à laisser, le cas échéant, des ordres d'achats.*

La vente se fera aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'état et sans garantie pour les actifs présentés, quelle qu'en soit leur nature, la vente étant précédée d'une exposition légale préalable permettant le cas échéant aux adjudicataires potentiels de se faire assister de l'expert de leur choix. Il ne sera dès lors admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. S'agissant des actifs plus spécifiquement industriels, tels que machines ou machines-outils, nécessitant un certificat de conformité réglementaire visé à l'article R43-13-14 du Code du Travail, les adjudicataires devront impérativement se rapprocher des Commissaires-Preneurs pendant les expositions légales, avant la vente, afin de connaître ou non l'existence du dit certificat. A défaut il leur appartiendra de se rapprocher du fabricant ou autre établissement habilité, pour en obtenir certification, copie ou duplicata, et s'engagent à ne pas utiliser le dit matériel tant qu'ils n'en seront pas munis, sauf à des fins d'utilisation de pièces, de destruction ou de récupération de matières.

Il appartiendra dès lors aux adjudicataires de procéder, le cas échéant, à toutes mises aux normes éventuelles de leurs acquisitions qui pourraient s'avérer nécessaires, avant toute utilisation ou recommercialisation, selon les législations parfois différentes du lieu ou du pays d'implantation potentiel des biens acquis.

Le prix d'adjudication au marteau est réputé TTC (dont 20 % de TVA incluse), hors frais légaux en sus de 14.40 %.

S'agissant de la TVA à l'export, il est rappelé que les montants adjugés seront encaissés TTC + frais légaux, n'ayant pas à connaître des situations fiscales parfois très différentes des adjudicataires. Nous restons néanmoins, préalablement à la vente, à la disposition des personnes qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires relatives à la dite TVA, particulièrement en cas d'export hors CEE. Une fois la vacation débutée, nous ne pourrions répondre en revanche à aucune demande complémentaire d'adaptation éventuelle à une situation fiscale étrangère ou particulière.

**Dès l'adjudication prononcée, le règlement, immédiat, devra être effectué, soit par chèque accompagné d'une lettre accreditive de banque, ou par chèque de banque certifié, complétés par la présentation de deux pièces d'identité, soit par virement Swift VGM ou SEPA.**

**Les enlèvements ne pourront être opérés que sur confirmation écrite du responsable de l'agence de la banque émettrice (par fax +33 (0)2 98 44 80 20 ou mail [maryse@thierry-lannon.com](mailto:maryse@thierry-lannon.com), à l'attention de Mme Rousseau, Comptable) du bon encaissement du dit chèque.**

Les adjudicataires sont responsables de leur lot dès l'adjudication prononcée et devront, dès règlement total effectué et validé tel que supra, procéder à leur enlèvement immédiat. Les biens nécessitant une logistique particulière pourront cependant être enlevés avec délai qui sera convenu amiablement avec les Commissaires-Preneurs, tout en restant dès l'adjudication prononcée, sous leur seule et entière responsabilité et dispositions d'assurances. Les adjudicataires devront à cette fin prendre toutes mesures tant techniques que d'assurances, tant pour leurs propres biens et personnes que pour prévenir ou réparer les dégradations éventuelles qui pourraient être occasionnées aux immeubles ou au foncier dans le cadre des enlèvements, et procéder ainsi à la remise en état de tous panneaux de bardage, de cloison, ou de toiture, qui pourraient nécessiter obturation après démontage. Un chèque complémentaire de caution sera ainsi demandé et sera restitué après bon enlèvement des actifs.